



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Japon

Question écrite n° 44039

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'application de la peine de mort au Japon. En effet, sans tenir compte de l'opinion mondiale ni des organisations internationales, le Japon continue à condamner à mort des criminels et à les enfermer pendant des dizaines d'années dans des prisons en attendant leur exécution. Le rythme des exécutions s'est malheureusement accéléré ces dernières années, 2008 marquant un triste record en nombre d'exécutions au Japon depuis au moins quinze ans. De plus, aucune révision de procès de condamnés à mort n'a été acceptée depuis 1986 et aucun condamné n'a été gracié depuis 1975. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sensibiliser les autorités japonaises sur le caractère barbare et inhumain de la peine de mort.

Texte de la réponse

Le gouvernement français partage l'analyse de l'honorable parlementaire sur la question de la peine de mort au Japon, à laquelle il attache, de façon constante, la plus grande importance. La France déplore, en effet, l'abandon par le Japon du moratoire sur la peine de mort observé entre fin 2005 et décembre 2006, et l'accélération des exécutions depuis cette date, qui a abouti à la pendaison de 15 personnes en 2008, chiffre le plus élevé depuis 33 ans, auxquelles se sont encore ajoutées quatre exécutions en janvier 2009. La France regrette également les conditions de détention des condamnés à mort japonais, en particulier le fait que ni eux ni leurs familles ne sont informés à l'avance de la date de l'exécution. La France, en étroite concertation avec ses partenaires de l'Union européenne, s'efforce de sensibiliser les autorités japonaises à l'importance de rétablir le moratoire sur les exécutions. Cette politique prend la forme de déclarations de l'Union européenne, de séminaires organisés par l'UE à Tokyo pour sensibiliser l'opinion publique japonaise, et de démarches auprès du ministère japonais de la justice. Ces démarches concernent actuellement les cas de cinq condamnés à mort (MM. Kazuo Zoda, Yukio Yamaji, Kazuo Shinokawa, Hiroshi Maegami et Hideki Ogata) qui risquent d'être exécutés de façon imminente. La France est engagée en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. Elle porte chaque année avec ses partenaires européens et des pays de tous les continents une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies sur ce sujet. Elle est déterminée à promouvoir partout dans le monde l'abandon de cette pratique contraire à la dignité humaine.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44039

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2188

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3253